Procès-verbal du comité consultatif de la Commision des relations de travail de l'Ontario (CRTO)
Le 16 octobre 2014
Commission des relations de travail de l'Ontario

Présences : Bernard Fishbein – président, CRTO
Brian McLean – président suppléant, CRTO
Keith Burkhardt – employeur
Mark Wright – syndicat
Laurie Kent – syndicat
Craig Morrison –
syndicat
Ben Ratelband – syndicat Melissa
Kronick – syndicat
Bridget Lynett – directrice juridique, ministère du Travail
Leonard Marvy – avocat, CRTO
Peter Gallus – directeur et greffier, CRTO
Catherine Gilbert – directrice adjointe greffière CRTO
Inna Koldorf – ABO
Paul Lalonde – employeur (téléconférence)

Absences : Daryn Jeffries – employeur
Joe Liberman – employeur, coprésident du comité

Bernard Fishbein préside la réunion.

A. ASSEMBLÉE

PUBLIQUE SUR LES

QUESTIONS

PRÉCÉDENTES

Le comité est informé qu'un avis sera envoyé à la liste d'abonnés d'En relief et publié sur la page d'accueil du site Web de la Commission afin d'informer la collectivité de la tenue d'une réunion destinée à recueillir les commentaires des intervenants sur les changements mis en œuvre pour la période ouverte de 2013 et sur les leçons retenues à partir de ces changements.

B. NOUVELLES QUESTIONS

Conseils en matière d'arrangement sans demande précise

Le comité est informé que lorsque la Commission reçoit une communication d'une partie indiquant simplement qu'une affaire a été réglée et qu'elle demande l'annulation de l'audience, la Commission émet une lettre du greffier clôturant le dossier.

Ajout du nom du vice-président au calendrier des audiences télévisées à l'accueil

Le comité a été informé que le Conseil envisageait d'ajouter le nom du vice-président au calendrier des audiences diffusé sur la télévision de l'accueil. Le comité reçoit également la demande d'y inclure les membres du panel, le cas échéant. Bernie mentionne que d'autres membres à temps partiel de l'industrie de la construction pourraient bientôt être ajoutés et que la Commission est en train de siéger à nouveau dans des groupes de discussion relatifs aux griefs, aux conflits de compétence et aux autres questions importantes. Puis, cette discussion conduit à un examen plus approfondi sur la règle des « dix ans » du Commissariat à l'information (CI), qui entrera en vigueur en 2006, et de l'effet potentiel qu'elle aura sur la Commission.

Efficacité du comité consultatif

Bernie rappelle aux membres les responsabilités de la Commission, soit de s'assurer qu'il existe une politique et une pratique de consultation) en vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux* et du protocole d'entente avec le ministère. Une discussion s'engage sur la structure du comité, la nature des questions abordées (y compris les questions relatives au système ou à la politique), ainsi que sur l'heure et le nombre de réunions.

Les décisions suivantes ont été prises :

1. Le comité consultatif se réunira trois fois par an à partir de 17 h.

2. La Commission enverra une convocation un mois avant la réunion accompagnée d'un ordre du jour provisoire.

3. Chaque groupe désignera une personne (probablement le coprésident du groupe) chargée de recueillir les points à l'ordre du jour auprès de ses membres et de fournir la liste (y compris la liste des points nuls) à la Commission deux semaines avant l'audience.

4. La Commission fournira un « ordre du jour consolidé » trois jours avant l'audience. [Décision de la Commission après l'audience.]

5. Les dates suivantes ont été fixées pour 2015.

Réunions planifiées en 2015

Jeudi **19 février 2015 à 17 h**

Jeudi **28 mai 2015 à 17 h**

Jeudi **8 octobre 2015 à 17 h**

Réunion ajournée à 16 h. Procès-verbal

rédigé par Leonard Marvy.